



Epreuve OPEN-E.N.P.E.A. (Participation étrangère autorisée).

Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Prov'Historic Masters Challenge (ASAF).

Challenge Bruno Thiry.

Euro-Rallye-Trophée.

Championnat Provincial Namur / Luxembourg / Brabant.

Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF.



Cette épreuve est organisée avec le concours de :

- Communes de Bièvre, Gedinne, Paliseul et Vresse-sur-Semois.
- Zones de Police Semois/Lesse et Houille/Semois.
- Associations des villages traversés.
- Centre Culturel de Bièvre.

EPREUVE : Rallye de la Semois
VISA ASAF N° : 2019/024
DATE : 30 Aout et 01 septembre 2019
ORGANISATEUR : Asbl Promo-Racing
N° D'ENTREPRISE : 444.284.447

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES :

Centre Culturel – Rue des Châteaux, 39a - 5555 Bièvre

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général. R.S.G. = Règlement Sportif Général. R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

REGLEMENT PARTICULIER

I. TIMING (Dates et Heures).

- Lundi 22/07/2019 : Parution du Règlement Particulier.
- Mardi 23/07/2019 : Date de début des engagements.
- **Vendredi 23/08/2019 : Clôture des inscriptions à droits simples.**
- Jeudi 29/08/2019 à 18h00 : Attribution des numéros.
à 19h00 : Affichage de la liste des engagés chez le Président Michaël Divoy- Rue Albert Marchal, 70 5575 Gedinne – 0476/220621- permanence jusque 22h00. ou sur www.promoracing.be.
- **Samedi 31/08/2019** à 09h00 : Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif (licences, cartes d'identité, permis de conduire), "TP-B" et "TP-A4" et "TP-A3", distribution du road-book et des documents "assistance".
- Samedi 31/08/2019 à 09h00 : **Début des reconnaissances.**
- Samedi 31/08/2019 à 19h00 : **Fin des reconnaissances.**
- Samedi 31/08/2019 à 12h00 : Clôture des inscriptions à droits majorés.
- Samedi 31/08/2019 à 14h00 : Ouverture des VT.
- Samedi 31/08/2019 à 18h00 : Clôture des VT.
- Samedi 31/08/2019 à 18h00 : Fermeture du contrôle administratif.
- Samedi 31/08/2019 à 19h00 : Fermeture du secrétariat.
- **Dimanche 01/09/2019** à 06h45 : Réouverture du secrétariat et des éventuelles VA et VT complémentaires.
- Dimanche 01/09/2019 à 07h15 : Fermeture des VA et VT complémentaires
- Dimanche 01/09/2019 à 07h25 : Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés
- Dimanche 01/09/2019 à 07h30 : Ouverture du parc fermé de départ
- Dimanche 01/09/2019 à 08h00 : Départ de la première voiture pour la 1^{ère} boucle
- Dimanche 01/09/2019 à 11h45 : Départ de la première voiture pour la 2^{ème} boucle
- Dimanche 01/09/2019 à 15h30 : Départ de la première voiture pour la 3^{ème} boucle
- Dimanche 01/09/2019 à 19h00 : Arrivée de la première voiture
- Dimanche 01/09/2019, 30' après l'arrivée de la dernière voiture : Affichage des résultats
- Dimanche 01/09/2019, 30' après : Officialisation des résultats
- Dimanche 01/09/2019, 30' après : Proclamation des résultats.

II ORGANISATION.

Art. 1. Organisation

L'ASBL Promo-Racing organise, les 31 août et 01 septembre 2019 le Rallye de la Semois, 18^{ème} édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- | | | |
|--------------------------------------|----------------------|-----------------|
| - Directeur de course | Christian Mottiaux | Lic ASAF n° 997 |
| - Directeurs de course adjoints | Hugues Henrot | Lic ASAF n° 835 |
| | Christophe Ceulemans | Lic ASAF n° 877 |
| | Steve Jauquet | Lic ASAF n° 301 |
| | Stéphane Mottiaux | Lic ASAF n° 826 |
| - Directeur de la sécurité | Michaël Divoy | Lic ASAF n° 854 |
| - Directeurs de la sécurité adjoints | Thierry Rolin | Lic ASAF n° 841 |
| | Régis Clarinval | Lic ASAF n° 996 |
| | Adrien Naisse | Lic ASAF n° 820 |
| | Xavier Iserentant | Lic ASAF n° 809 |
|
 | | |
| - Secrétaire du meeting | Nathalie Joine | Lic ASAF n°923 |
| - Secrétaire adjoint | Marc Papier | |

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- **Collège des Commissaires Sportifs**

Président	Guy Dupont	Lic ASAF n° 423
Membres	Robert Maton	Lic ASAF n° 291
	Martine Jacquemin	Lic ASAF n° 752

- **Collège des Commissaires Techniques**

Président	Georges Gilbert	Lic ASAF n° 973
Membres	Didier Derenne	Lic ASAF n° 881
	Marie-Luce Catoul	Lic ASAF n° 964
	Bernard Menu	Lic ASAF n° 021
	Katia Liemans	Lic ASAF n° 902
	Olivier Menu	Lic ASAF n° 718
Secrétaire	Josette Docq	Lic ASAF n° 717
	Fabienne Restiaux	Lic ASAF n° 731

- **Inspecteur "Sécurité "** Jean Claude Puissant Lic ASAF n° 957
- Inspecteur "Sécurité " stagiaire Guy Lejeune Lic ASAF n° 728
- **Observateur ASAF** Jules Liegeois Lic ASAF n° 937

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- | | | |
|------------------------|-------------------------------|-----------------|
| - Relation concurrents | Léon Blasutig | Lic ASAF n° 850 |
| | André Brasseur | Lic ASAF n° 978 |
| | Marylène Villeval | Lic ASAF n° 805 |
| | Guy Rasquin (consultant ERT). | |

- Responsables des EC : Ce paragraphe fera l'objet d'addenda le 31/08/2019 .
- Chefs de Sécurité des : EC Ce paragraphe fera l'objet d'addenda le 31/08/2019.

Secours médicaux

- **Equipe médicale : Asbl CRS Team (Coordinateur Mr Christian Duville)**
- **Ambulances : Société AmbuRance Nombre : 5**

III MODALITES GENERALES.

Art. 2. Eligibilité

Le rallye de la Semois est une épreuve OPEN de type « Rallye B », disputée en une étape comptant pour :

Epreuve OPEN- E.N.P.E.A. (Participation étrangère autorisée).
Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Prov'Historic Masters Challenge (ASAF).
Challenge Bruno Thiry.
Euro-Rallye-Trophée.
Championnat Provincial Namur/Luxembourg/ Brabant Francophone.
Challenge des « Bourlingueurs » de l'ASAF.

Art. 3. Admission des véhicules.

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).

Art. 4. Description du parcours

- 3 boucles *identiques* d'une longueur de 103,160 Km.

Par boucle 4 étapes de classement :

EC 1 : 10,165 Km (100 % asphalte)

EC 2 : 5,250 Km (100 % asphalte)

EC 3 : 20,150 Km (100 % asphalte)

EC 4 : 22,965 Km (100 % asphalte)

- Total : 309,480 Km, dont 175.59 Km d'ES, comprenant 100% de chemins asphaltés.

**Les concurrents des Divisions Prov'Historic parcourront la totalité des boucles et ES de l'épreuve.
Les Divisions PH prendront le départ après les concurrents des autres Divisions.**

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des "Vérifications" et de la fiche "Copies des licences" de l'équipage (voir "Engagement Type" Rallye), DEVRA parvenir, par voie postale ou par E-Mail , **au plus tôt** le mardi 23 juillet et, **au plus tard**, le vendredi 23/08/2019 avant 16H00, à **Christian Mottiaux- Promo-Racing, rue des Witays, 40 5555 Bièvre ou par mail à l'adresse christian_mottiaux@hotmail.com (Attention : christian_mottiaux....) – info@promoracing.be**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant le 23/08/2019 à 16 heures** (Attention aux délais bancaires).

N° :BE30-0682-4724-1711 Intitulé : Promo-Racing asbl

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 31/08 à 12 heures, moyennant le paiement d'une **majoration de 20%**.

Photocopies des licences

*Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et co-pilotes).*

5.2. Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 150 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 30 **(20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 150 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

5.3. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à 330 €
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à 380 €.
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** (PH Classic et S/R) s'élève à 300 €.
- Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, (y compris pour les divisions "Prov'historic")- Voir art. 5 du RTG).

5.4. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.5. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution des numéros de départ aura lieu le jeudi 29/08/2019 à 18h00, chez Michaël Divoy, Rue Albert Marchal, 70 à Gedinne 0476/220621.

L'affichage des numéros de départ aura lieu le jeudi 29/08/2019 à **19h00**, même adresse

Permanence jusqu'à : 22h00 ou sur le site www.promoracing.be

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à la Division.

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le samedi 31/08/2019 de 09h00 à 19h00.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, **AVANT**, pendant et **APRES** le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

Christian MOTTIAUX, Stéphane MOTTIAUX, Michaël DIVOY, Régis CLARINVAL, Adrien NAISSE, Xavier ISERENTANT, André BRASSEUR et Thierry ROLIN.

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

Fréquence : 2 X par boucle

Emplacement : Station TOTAL, Rue de Dinant 5555 Bièvre.

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès).

Art. 7. Parc fermé (voir Art. 15.1, du RPR)

Situation du parc fermé de départ : Rue des Châteaux, 39a 5555 Bièvre

Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le 31/08/2019, à partir de 14h00, suivant l'heure indiquée sur la feuille des "Vérifications".

Emplacement : Centre Culturel, Rue des Châteaux, 39a 5555 Bièvre.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : Centre Culturel, Rue des Châteaux, 39a 5555 Bièvre

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Centre Culturel, Rue des Châteaux, 39a 5555 Bièvre.

Art. 9. Vérifications administratives.

A) Contrôle administratif obligatoire

Centre Culturel, Rue des Châteaux, 39a 5555 Bièvre, le samedi 31/08/2019 à 09h00 à 18h00.

Documents à présenter :

- Cartes d'identités ;
- Permis de conduire ;
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-B", "TP- A4" (50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF ;
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant pour solliciter le "TP-" **obligatoire** requis (éventuellement : TP-A3) ;
- Le cas échéant, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP"-.." étant STRICTEMENT réservées aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera d'entrer dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (E.N.P.E.A.)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale". Ces participants seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

B) Récupération des licences

En cours d'épreuve : Auprès des commissaires techniques

Emplacement : Centre Culturel, Rue des Châteaux, 39a 5555 Bièvre.

En fin d'épreuve : Auprès des commissaires techniques

Emplacement : Centre Culturel, Rue des Châteaux, 39a 5555 Bièvre

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (Voir Art. 2.1.12, du RPR).

V. DOTATION.

Art. 10. Proclamation des résultats

10.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 01/09/2019, 30' après l'officialisation des résultats au Centre Culturel – Rue des Châteaux, 39a 5555 Bièvre.

10.2. Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- 3 premiers du classement de l'Euro-Rallye-Trophy (pilote et copilote)
- Premier équipage étranger de la Division 4
- Premier équipage régional (pilote ou copilote dont le lieu de résidence est situé dans un rayon de 25 kms de Bièvre) de la Division 4.
- Premier équipage régional (pilote ou copilote dont le lieu de résidence est situé dans un rayon de 25 kms de Bièvre) des Divisions 1-2-3 confondues.
- 3 Premiers de la Division PH S/R
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues)
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18 et 19)
- Première dame au classement général Div. 4
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
- Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)

VI. POINTS DE CONTACT.

Art. 11. Permanences

- **Jusqu'au 30/08/2019 à 20 Heures :**

Michaël Divoy, Rue Albert Marchal, 70 5575 Gedinne 0476/220621
Christian Mottiaux, Rue des Witays, 40 5555 Bièvre 0478/223187

- **A partir du 31/08/2109 à 09 Heures :**

Michaël Divoy, Rue Albert Marchal, 70 5575 Gedinne 0476/220621
Christian Mottiaux, Rue des Witays, 40 5555 Bièvre 0478/223187

- christian.mottiaux@hotmail.com ou info@promoracing.be

Art. 12. Tableau d'affichage

Situation : Entrée du Centre Culturel, Rue des Châteaux, 39a 5555 Bièvre.

Résultats en ligne : <http://users.skynet.be/sportauto/>

VII. DIVERS.

- Des programmes avec cartes du parcours et des épreuves spéciales ainsi que la liste des engagés seront en vente à la permanence au prix de 5€.
- Une restauration est prévue au Centre Culturel –Rue des Châteaux, 39a 5555 Bièvre.
- Pour toute information, voir le site de l'organisation 'www.promoracing.be'.
- Pour les logements, site internet des Communes de bièvre (www.bievre.be, Daverdisse (www.daverdisse.be), Vresse (www.vresse-sur-semois.be) Paliseul (www.paliseul.be) et Gedinne (www.gedinne.be)

VIII. APPROBATIONS.

Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Monsieur **Jules LIEGEOIS** (Lic. ASAF n°937) pour la CSAPNamur, en date du 08/07/2019.
- Mademoiselle **Katty Bario** (Lic. ASAF n°011) (en l'absence de Mr Jean-Claude Puissant) pour l'ASAF, en date du 13 juillet 2019.

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Monsieur **Jean-Claude Puissant**, (Lic. ASAF n°957), en date du 14 juin 2019.

Club organisateur : ASBL Promo-Racing Epreuve : RALLYE de la SEMOIS Date : 31/08 et 01/09/2019	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer du 23/07/2019 au 23/08/2019 par courrier postal ou par mail à : Christian Mottiaux,-Promo-Racing Rue des Witays, 40 5555 Bièvre ou christian_mottiaux@hotmail.com – info@promoracing.be	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION					PARTICIPE AU :	
Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div. :	Cla :	Ordre de réception :	Chal. B. Thiry <input type="checkbox"/>	

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)													
Nom : _____		Si pseudonyme : _____		Prénom : _____		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>							
Né(e) le : / /		Adresse : _____				N° : _____							
Code postal : _____		Localité : _____											
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.													
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM : _____		E-mail : _____									
ASAF		VAS			N° Licence	Type	Ecurie						
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	_____	_____	_____

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)													
Nom : _____		Si pseudonyme : _____		Prénom : _____		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>							
Né(e) le : / /		Adresse : _____				N° : _____							
Code postal : _____		Localité : _____											
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM : _____		E-mail : _____									
ASAF		VAS			N° Licence	Type	Ecurie						
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	_____	_____	_____

VEHICULE :	Marque : _____	Type : _____	Plaque N° : _____
Année de construction : _____	N° de Châssis : _____		Cylindrée : _____ cc
Compagnie d'assurance : _____		Police N° : _____	

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes .

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

Abandon de recours participants

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP. ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !

J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be

Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à _____ le / /

(Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)

_____ Signature du pilote	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance. _____ Signature du copilote
------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Epreuve : Rallye de la Semois

N°

Date : 31/08 et 01/09 2019

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.
Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « »									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « »									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

VOITURE

Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis		Cyl.		Div.		Cla.	
						cc					
Compagnie d'assurance :						Police n° :					

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins	
Eclairage		Anneaux de remorquage	
Documents de bord		Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :	
Arceau de sécurité		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe	
Batterie		Conformité de division	
Extincteur		Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête		(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :	
Ornement extérieur		Nom/Cachet :	
Echappement		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Protections des tuyauteries			
Poids			
Elargisseurs de voies			
Pneumatiques			

Copies de vos licences "sportives" 2019

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

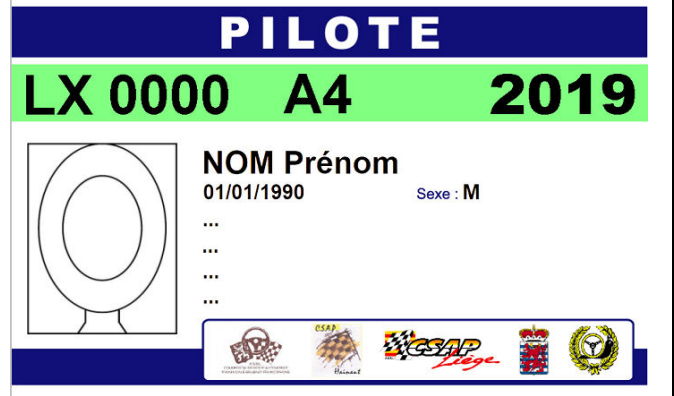
Pilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2019

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



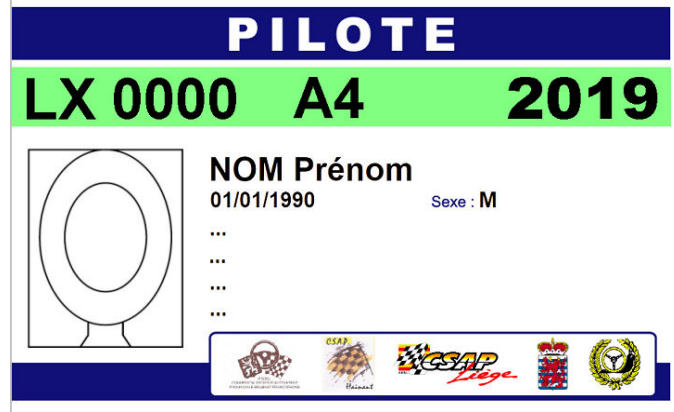
Copilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2019

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « **T.P.** » désirés ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

.....

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.